

ASSEMBLÉE NATIONALE

CRÉANT UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES - (N° 372)

AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj et les membres du groupe Socialistes et
apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement
de l'Assemblée nationale.